



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPET EXTERNE ET CAFEP-CAPET

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2021

Rapport de jury présenté par : Jean-Marc MOULLET
Président du jury

Table des matières

1. RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES	3
1.1. CAPET	3
1.2. CAFEP	3
1.3. Performance des candidats – phase d’admissibilité	5
1.3.1. CAPET	5
1.3.2. CAFEP	6
1.4. Performance des candidats – phase d’admission	7
1.4.1. CAPET	7
1.4.2. CAFEP	8
2. EPREUVES D’ADMISSIBILITÉ	9
2.1. ECRIT 1 - Première épreuve admissibilité	9
2.1.1. Statistiques de l’épreuve	9
2.1.2. Cadre de l’épreuve.....	9
2.1.3. Conseils méthodologiques et généraux.....	9
2.1.4. Les attendus du sujet	10
2.1.5. Analyses et remarques du jury	13
2.2. ECRIT 2 – Seconde épreuve d’admissibilité	17
2.2.1. Statistiques de l’épreuve	17
2.2.2. Cadre de l’épreuve.....	17
2.2.3. Conseils méthodologiques généraux	18
2.2.4. Les éléments de contenu	18
2.2.5. La forme et la démarche méthodologique attendues :	20
2.2.6. Les capacités appréciées par le jury.....	21
2.2.7. Les difficultés rencontrées par les candidats	22
2.2.8. Recommandations du jury.....	23
3. EPREUVE D’ADMISSION	25
3.1. Première épreuve d’admission - Mise en situation professionnelle	25
3.1.1. Résultats	25
3.1.2. Exemples de sujet :	25
3.1.3. Caractéristiques de l’épreuve	33
3.1.4. Préconisations du jury	34
3.1.5. Attentes du jury	34
3.1.6. Analyses et remarques du jury	35
3.2. Épreuve d’entretien à partir d’un dossier	37
3.2.1. Résultats	37
3.2.2. Rappel de la définition de l’épreuve :	37
3.2.3. Recommandations concernant quelques éléments de la définition d’épreuve :	38
3.2.4. Le dossier :	39
3.2.5. Les attentes du jury :	39

1. RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

1.1. CAPET

Effectifs

Candidats inscrits :	414
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	159
Candidats admissibles :	71
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	58
Candidats proposés pour l'admission :	30

Épreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne	17,03 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	11,40 / 20

Épreuve d'admission

Meilleure note	19,80 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	11,06 / 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Meilleure moyenne	17,88 / 20
Moyenne générale des candidats admis	13,45 / 20

1.2. CAFEP

Effectifs

Candidats inscrits :	63
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	16
Candidats admissibles :	13
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	10
Candidats proposés pour l'admission :	6

Épreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne	12,43 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	09,20 / 20

Épreuve d'admission

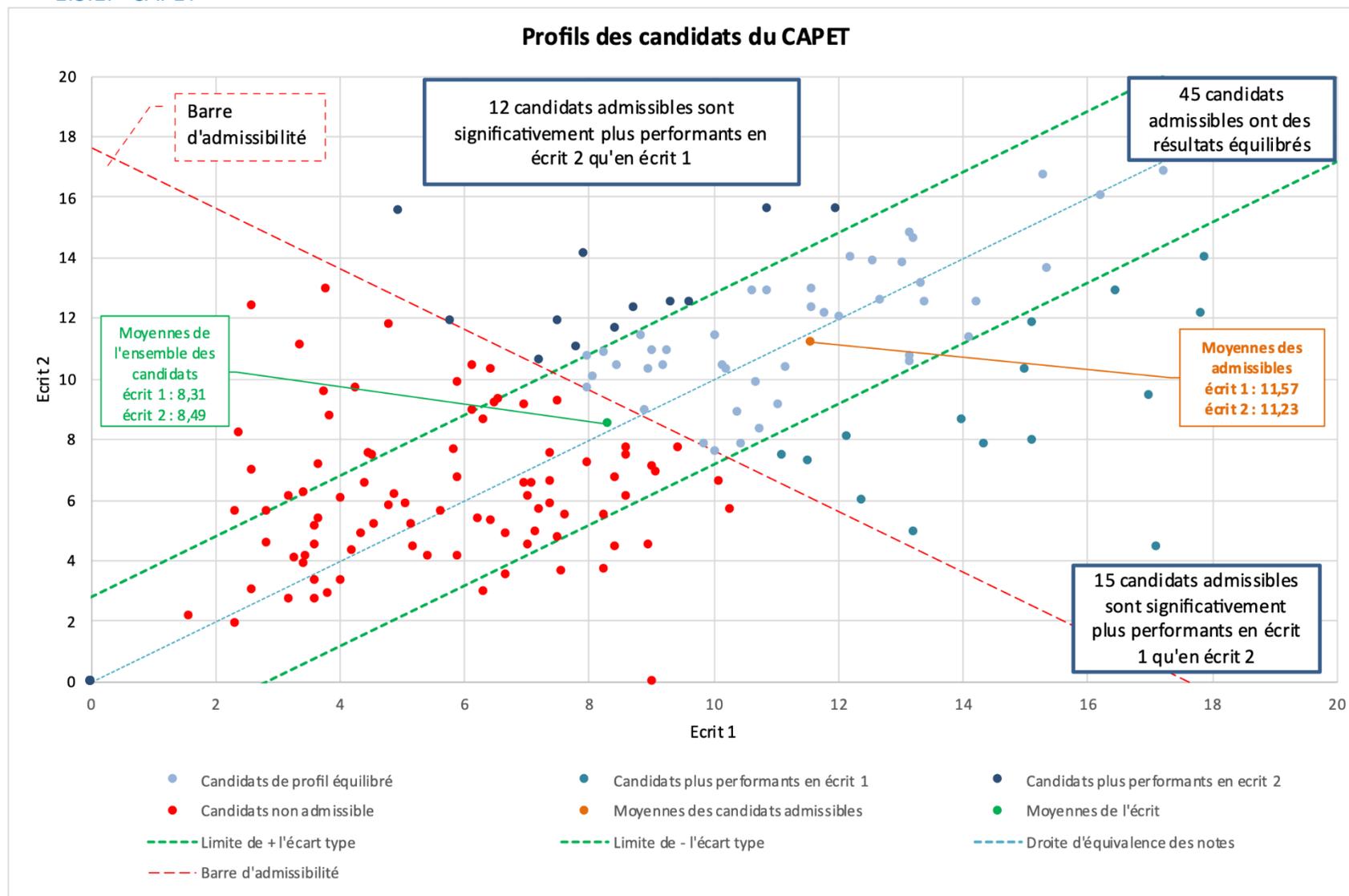
Meilleure note	19,50 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	09,16 / 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

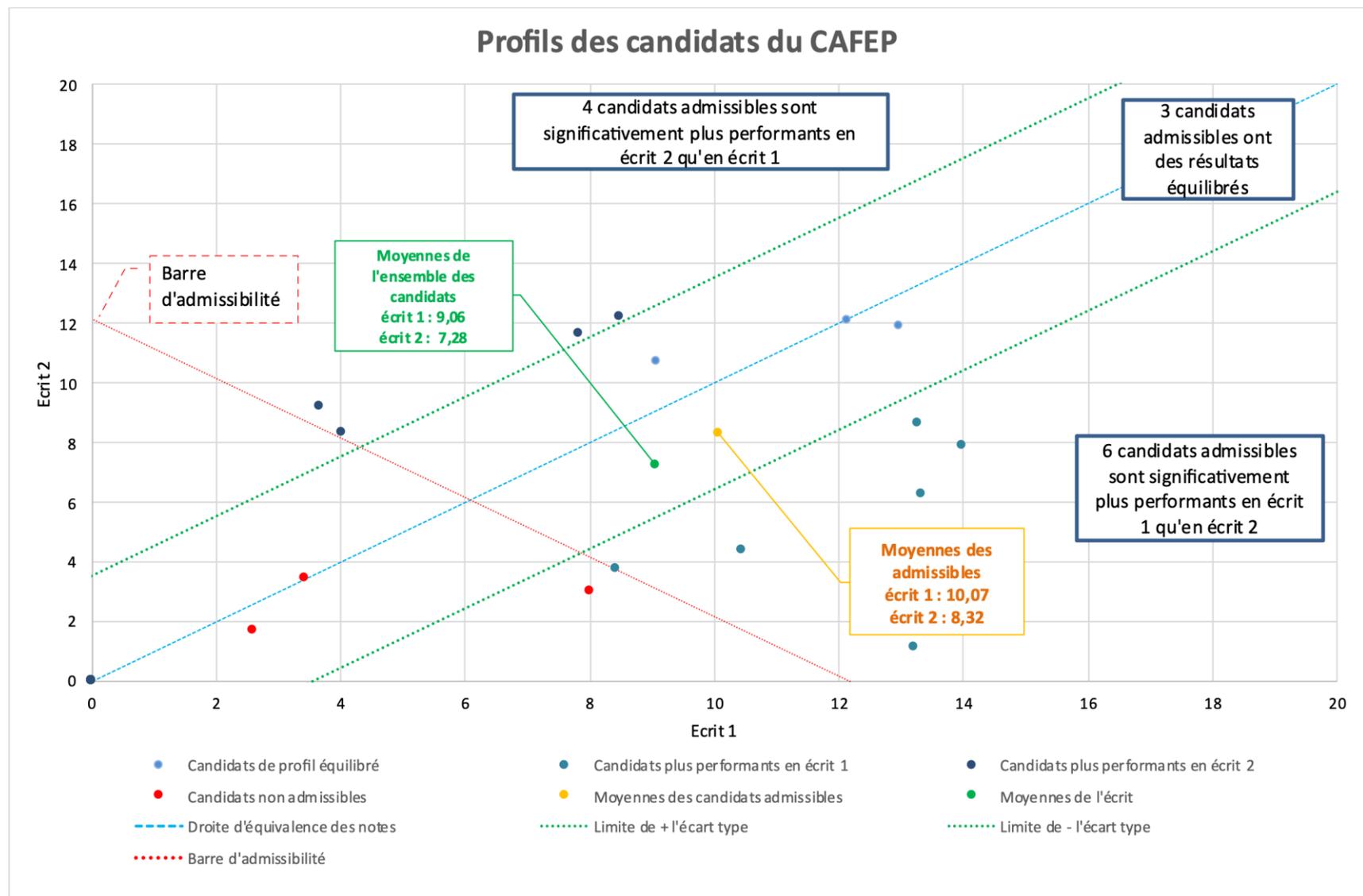
Meilleure moyenne	14,70 / 20
Moyenne générale des candidats admis	11,78 / 20

1.3. Performance des candidats – phase d’admissibilité

1.3.1. CAPET

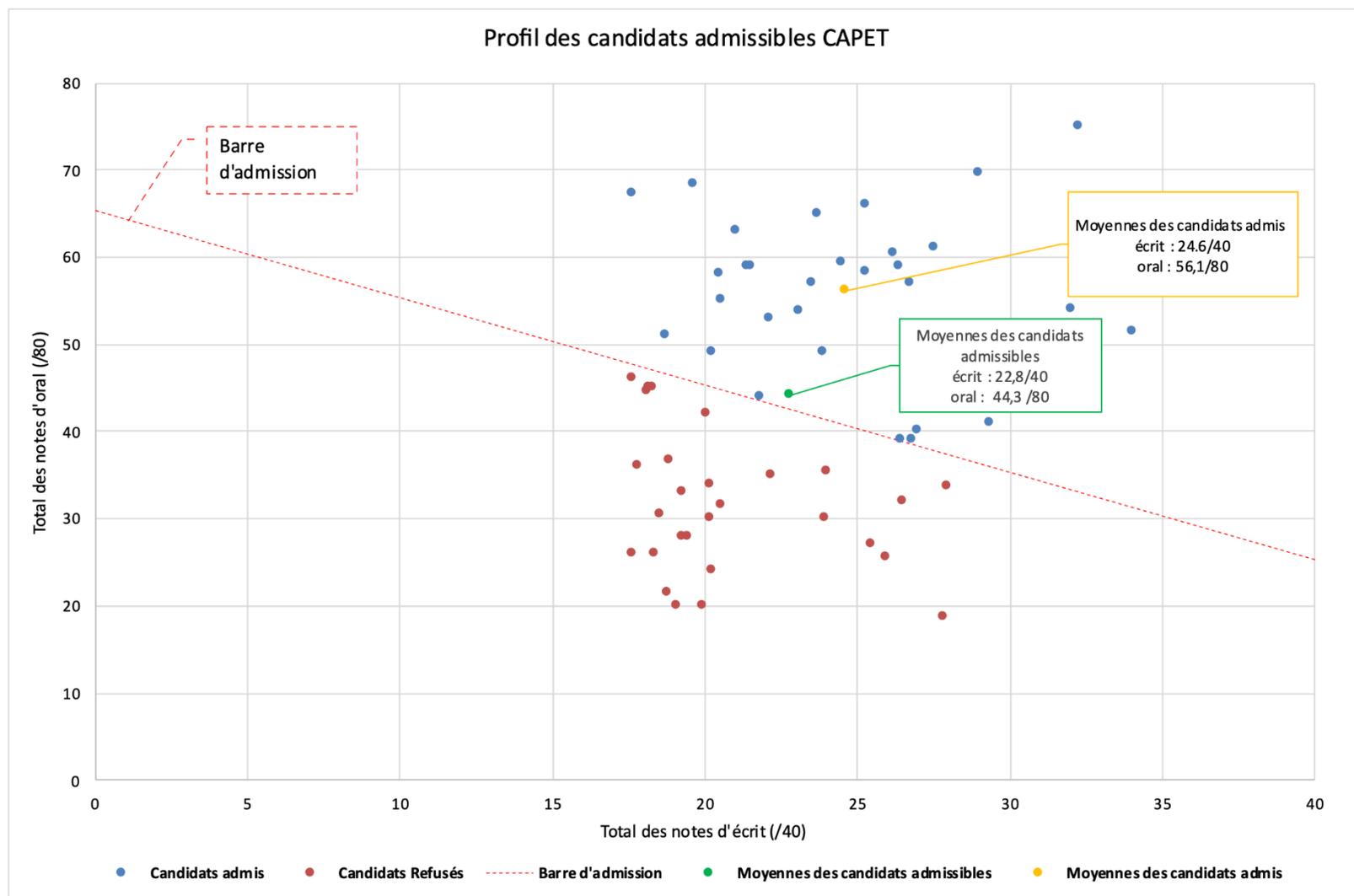


1.3.2. CAFEP

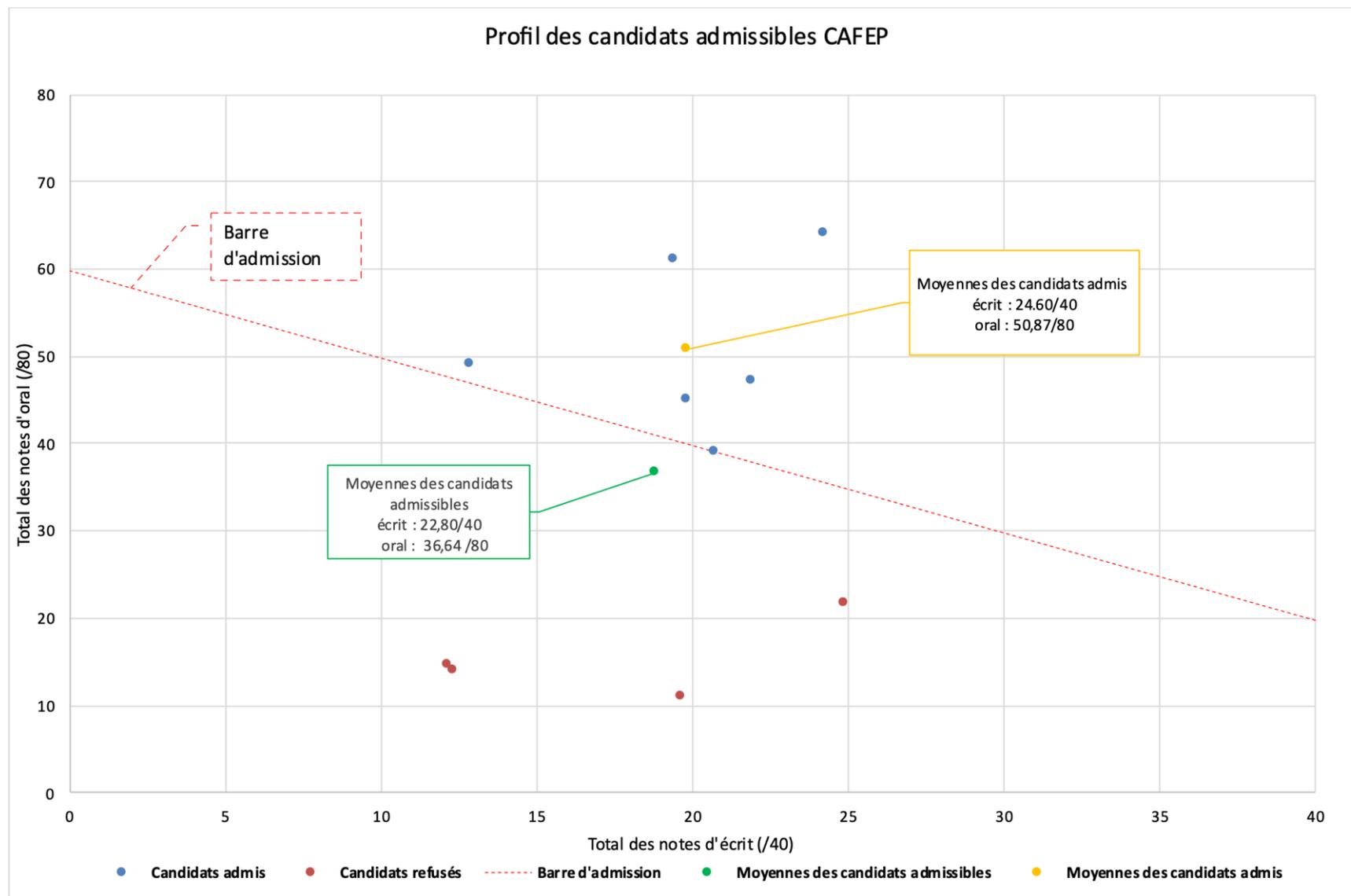


1.4. Performance des candidats – phase d'admission

1.4.1. CAPET



1.4.2. CAFEP



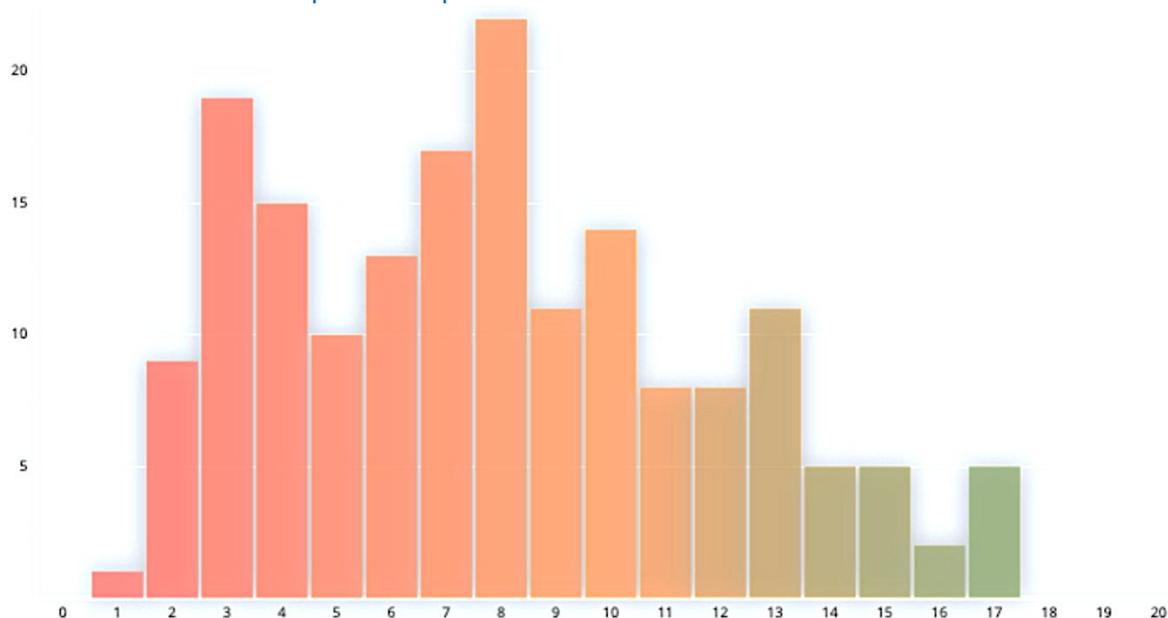
2. EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

2.1. ECRIT 1 - Première épreuve admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : Devenir Enseignant, <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

2.1.1. Statistiques de l'épreuve



Minimum :	1,58 / 20	Quartile inférieur :	4,94 / 20
Moyenne :	8,36 / 20	Médiane :	8,00 / 20
Maximum :	17,90 / 20	Quartile supérieur :	11,06 / 20
Ecart type :	3,90	Ecart interquartile :	6,12

2.1.2. Cadre de l'épreuve

Durée : 5h. Coefficient 1.

L'objectif de l'épreuve est de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et techniques, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré et argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de spécialité.

2.1.3. Conseils méthodologiques et généraux

De manière générale, le jury conseille aux candidats de :

Le devoir doit être impérativement composé d'une introduction, d'un développement construit autour de parties articulées et d'une conclusion, toutes clairement identifiables dans le discours développé. Un plan détaillé n'est pas attendu, la copie doit être composée.

L'introduction permet d'inscrire le sujet dans un contexte, éventuellement de définir les notions et principes incontournables pour formuler une problématique et annoncer le plan. Cette problématique doit permettre d'explorer les différents aspects du sujet.

Le développement se construira alors autour de la réponse à cette problématique.

A cette fin, la mobilisation de connaissances est indispensable et doit se faire au profit d'une argumentation. Ainsi, la composition ne doit pas se réduire, ni à une juxtaposition de connaissances, ni à une simple présentation des documents.

Construit, fondé, le développement doit conduire à une **réflexion critique sur la thématique proposée.**

La conclusion doit répondre à la problématique proposée.

Le propos doit être nuancé sans jugements de valeur. Les opinions et les représentations personnelles n'ont pas leur place dans la composition.

Les connaissances mobilisées doivent correspondre à celles d'un niveau Master 1 dans le domaine. A cette fin, il est recommandé de se constituer une bibliographie actualisée.

La maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe et vocabulaire) est un prérequis élémentaire.

De manière générale, le jury conseille aux candidats de :

- préparer l'épreuve en travaillant les concepts clés et les auteurs de référence ;
- pratiquer une veille juridique et médiatique régulière ;
- mettre à jour et actualiser les connaissances législatives et réglementaires ;
- travailler le champ scientifique des STMS (économique, sociologique, santé publique...) afin de limiter erreurs et confusions ;
- maîtriser les programmes et référentiels du champ.

2.1.4. Les attendus du sujet

Compétences attendus	Sujet 2021
<p>Cerner et présenter les attendus du sujet</p> <p>Annnonce de la problématique et du développement</p>	<p>Contextualisation : Participation de la personne en intervention en santé et sociale Usage du numérique Place du numérique dans la santé et le social (usagers/patients, professionnels, institutions)</p> <p>Capacité à problématiser et pertinence de la problématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment concilier le développement du numérique et la participation de la personne en intervention sociale et en santé ? • Quels changements le numérique entraîne-t-il dans la relation usagers/patients et professionnels /institutions ? • Quels sont les risques et opportunités du numérique dans la prise en charge des personnes ? • Autres questionnements autour de l'accès aux droits, de la fracture numérique, des inégalités, de l'exclusion <p>Annnonce du plan</p>

Mobiliser des connaissances qui sont indispensables au traitement du sujet

- **Connaissances actuelles, exactes et de bon niveau master qui constitue un socle capable d'être étoffé, dynamisé, complété**

Délimitation du champ social et du champ sanitaire

Modes d'intervention en santé et social

Éléments du contexte actuel :

- Fait social contextualisé : dématérialisation, e-santé, Plan national pour un numérique inclusif 2018, Covid
- Cadre réglementaire / champ de la santé : loi du 13 août 2004 et loi HPST de 2009 : définition de la télémédecine ; programme territoires de soins numériques de 2016 ; volet numérique de "ma santé 2022" ; évolutions réglementaires liées à la crise sanitaire de la covid
- Cadre réglementaire / champ du social : Objectifs de modernisation et de simplification de l'action publique dans le cadre de la réforme de l'État, Loi 2002.2, Plan national pour un numérique inclusif, Plan national de lutte contre la pauvreté 2018 ; évolutions réglementaires liées à la crise sanitaire de la covid...

Numérique en santé :

Le candidat analyse la participation de la personne en intervention en santé /la place de la personne dans le système de santé.

Il identifie la place de l'utilisateur, ses droits, la recherche de son adhésion et les modalités de sa participation, les freins à sa participation effective, à son pouvoir d'agir à travers des exemples d'usage du numérique.

Exemples : E-santé (définition, délimitation, exemples de pratiques, institutions et professionnels concernés), télémédecine et téléconsultations, DMP, Espace numérique de santé...

Numérique dans le champ social :

Le candidat analyse la participation d'une personne en intervention sociale

Il identifie la place des usagers dans une démarche d'intervention sociale, la prise en considération de leur parole, de leurs besoins et d'accès à leurs droits à travers des exemples d'usage du numérique.

Exemples: obligation de posséder une boîte mail pour ses échanges avec les CAF, la mise en place de la première prestation «100% dématérialisée» (prime d'activité), déclaration trimestrielle Caf, coffre fort numérique, recherche de logement, simulation APL, déclaration trimestrielle RSA, déclaration mensuelle à Pôle emploi, impôts, demande de renseignement ou retrait de document / CPAM, CMU, inscription ADOMA) ; plus généralement la nécessité d'en passer par une interface informatique pour la gestion de ses droits, pass numériques...

Accès aux droits : "droits fondamentaux constitutifs d'un socle reconnu comme minimal pour constituer l'appartenance sociale et qui doit éliminer toute stabilisation dans un statut particulariste et à plus forte raison infériorisé" : "logement, d'éducation, de santé, d'emploi et plus largement de citoyenneté ou encore d'accès à la justice garantis aux personnes relevant des politiques d'action sociale", R. Lafore

	<p>Notion de non-recours aux droits</p> <p>Odenore – Situation de toute personne qui, en tout état de cause, ne bénéficie pas d’une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre.</p> <p>Aspects éthiques et déontologiques du développement du numérique :</p> <p>Droit de la personne - Protection des données personnelles Spécificité des données sanitaires et sociales, Collecte et gestion des données Secret professionnel, rôle de la CNIL, Comité National Pilote d’Ethique du Numérique (2019)</p> <p>Passage d’une logique de réponses adaptées à des publics spécifiques à une logique de droit commun mettant l’accent sur l’accompagnement vers l’autonomie. De la "prise en charge" à la "prise en compte"....</p>
<p>Exploiter les documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Prise en compte de la nature des documents et choix pertinent des données, informations</i> • <i>Utilisation pertinente dans l’argumentaire</i> 	<p>Annexe 1 – On attend du candidat une présentation des éléments statistiques sur l’accès et l’usage du numérique (infographie – France stratégie) et une analyse des usages et profils.</p> <p>Annexe 2 – A partir d’un extrait relevant du champ social : accompagnement des usagers par les professionnels, le candidat devra repérer les difficultés rencontrées par les personnes.</p> <p>Annexe 3 A partir d’un article de la loi relative à l’organisation et à la transformation du système de santé : le candidat peut illustrer la participation de la personne à travers l’espace numérique de santé</p> <p>Les annexes servent de supports pour permettre au candidat de contextualiser le sujet mais ne suffisent pas à traiter la problématique dans sa globalité.</p>
<p>Construire un développement structuré susceptible d’être réinvesti dans un enseignement</p>	<p>Élaboration d’un plan structuré articulant champ de la santé et du social avec la participation de la personne</p> <p>Liens logiques et transitions entre les éléments des différentes parties proposées. Mise en évidence des points clés, éléments essentiels du développement Intégration des connaissances et des éléments issus des documents Conclusion en lien avec la problématique de départ Démarche didactique perceptible et suffisamment cohérente pour être réutilisable</p> <p>Le candidat argumente sur les risques et les opportunités des usages du numérique dans les champs de la santé et du social en lien avec la participation des personnes.</p> <p>Risques : fracture numérique (profils) , exclusion numérique</p>

	<p>(équipement, connexion, illettrisme, illettrisme, compétences), non recours, perte d'autonomie, inégalités, publics fragile, complexité, contraintes géographiques (connectivité) ...</p> <p>Opportunités : meilleure information, accès complet aux droits (mesdroitssociaux.gouv.fr, mesaidessociales.gouv.fr), simplification des démarches, efficacité, gain de temps, participation facilitée, innovation, évolution de la société, numérique capacitant...</p> <p>D'autres approches sont possibles : entrée par types de publics, par acteurs, par types d'usage...</p>
<p>Mobiliser l'histoire des sciences, élargir l'analyse vers des dimensions culturelle ou sociétale</p> <p>• <i>Pertinence des questionnements soulevés</i></p>	<p>On attend du candidat une ouverture sur les dimensions culturelles, sociétales, technologiques...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'un bon usage du numérique avec des propositions concrètes - Réflexion par rapport aux professionnels du secteur (positionnement, accompagnement, conditions de travail) et par rapport aux institutions (notion de service public, alternatives au numérique, organisation du travail) - Ouverture sur la dimension scolaire : Education au numérique (école, association, ...), fracture numérique (élèves, parents...) - Réflexion autour de l'évolution technologique récente : développement des applications mobiles, les objets connectés, l'IA, transhumanisme,... <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les conditions d'ouverture sur les usages commerciaux du numérique appliqués à la santé ou au social - moyen de contrôle d'exploitation de données personnelles - comité national pilote d'éthique du numérique ...
<p>S'exprimer</p>	<p>Syntaxe orthographe</p> <p>Utilisation des connecteurs logiques</p> <p>Vocabulaire scientifique et technologique adapté</p>

2.1.5. Analyses et remarques du jury

2.1.5.1. Le jury a apprécié :

- certaines copies problématisées, contextualisées et ancrées dans l'actualité ;
- certaines copies très bien rédigées et permettant de percevoir la dimension didactique (copie structurée et argumentée) ; une bonne maîtrise de la méthodologie du devoir composé
- les copies avec une présentation des concepts essentiels au sujet afin d'identifier une problématique en lien avec la question posée ;
- les copies étoffées qui permettent un développement argumenté ;
- certaines copies dont les connaissances sont actualisées et pertinentes ;
- une argumentation fluide, rigoureuse et nuancée ;
- une ouverture vers les champs sociétaux, éthiques, juridiques, éducatifs, économiques, environnementaux, sociologiques et philosophiques ;
- des références bibliographiques opportunes ;
- des références à des auteurs du champ des sciences humaines et sociales et en lien avec le sujet ;

2.1.5.2. Le jury a relevé les faiblesses suivantes :

Au sujet de la problématisation :

- une contextualisation très sommaire ou peu approfondie
- une contextualisation qui est un simple recopiage des annexes
- une absence de problématisation complète voire confuse, parfois un questionnement maladroit ;
- de multiples questions qui n'aboutissent pas à une problématique globale ;
- des difficultés à articuler les différentes dimensions du problème ;
- une problématique qui formule simplement la question du sujet sous forme interrogative, sans questionnements supplémentaires ;
- des problématiques trop centrées sur le concept du numérique et non sur la place de la personne en intervention sociale et en santé - la place de la personne a parfois été totalement évincée de certaines copies ;
- des problématiques parfois réductrices, centrées sur une seule thématique (seulement les avantages, seulement un champ santé ou social) ;
- un plan annoncé qui ne sera pas suivi par la suite ;

Au sujet de la mobilisation des connaissances :

- la plupart des copies ne comporte pas de définition des notions essentielles (intervention sociale et en santé, participation de la personne) ou de repères législatifs et réglementaires ;
- certaines copies enchaînent des connaissances, souvent sans lien avec le sujet ;
- des connaissances non actualisées notamment en ce qui concerne les dispositifs liés au numérique ;
- des confusions entre le champ de la santé et celui du social.

Le jury conseille de s'appuyer sur des connaissances précises et incontournables pour répondre à la problématique. Le cadre législatif doit être connu, les dispositifs du champ sanitaire et social en lien avec le numérique ainsi que les acteurs. La place de la personne doit être bien identifiée. Les concepts essentiels au traitement du sujet doivent être rigoureusement présentés au service d'une démonstration afin de traiter l'intégralité de la question. La mobilisation des connaissances doit servir l'argumentation et ne doit pas se résumer à une simple énumération.

Au sujet de l'exploitation des documents :

- nombre d'annexes sont paraphrasées, ou citées sans guillemets, voire oubliées ;
- une exploitation qui consiste simplement en une extraction, une citation sans analyse ;
- une exploitation des documents linéaire, une reprise annexe par annexe qui n'appuie donc pas l'argumentation ;
- des annexes qui ne sont pas comprises, avec des contresens ;
- les données issues des annexes ne viennent pas assez en appui à la démonstration.

Au sujet de l'analyse et de l'argumentation :

- un développement scientifique qui n'est pas suffisamment verbalisé ;
- peu de copies présentent un recul critique et nuancé concernant le développement du numérique, la place de la personne en intervention sociale et en santé ;

- certaines copies présentent des affirmations peu étouffées, avec des raccourcis et des propos subjectifs (voire partisans) ou des tendances à l’anecdote.

L’analyse et l’argumentation dépendent de la mobilisation des connaissances et de la capacité du candidat à construire une démonstration. Aussi avec des connaissances confuses, des erreurs, des oublis et un développement qui manque de fluidité, l’argumentation manque parfois de pertinence.

Au sujet du développement structuré susceptible d’être réinvesti dans un enseignement :

- absence d’une démarche didactique susceptible de permettre un réinvestissement dans un enseignement.
- certaines copies annoncent un plan qui n’est pas suivi par la suite, ou un plan déséquilibré ;
- certaines copies sont trop courtes (4 pages) au regard du temps de l’épreuve et du niveau Master attendu ;
- parfois les liens logiques et les transitions ne sont pas assez maîtrisés ou inexistantes ;
- les connaissances et les données issues des annexes ne viennent pas assez en appui à la démonstration ;
- la conclusion est souvent allusive, se bornant à faire le récapitulatif de ce qui précède, sans ouverture, et parfois sans lien avec la problématique et/ou le questionnement du départ.

Ainsi, le jury conseille d’avoir un développement structuré et fluide autour de 2 à 3 parties (équilibrées). Cette étape est absolument essentielle au traitement du sujet pour la construction d’une argumentation propre au sujet. Ce plan cohérent et énoncé doit refléter une démarche didactique construite autour d’une problématique de l’introduction à la conclusion.

Les liens logiques, les transitions, la mise en évidence des points clés et des éléments essentiels du développement renforcent alors la clarté du propos.

Au sujet de la mobilisation de l’histoire des sciences et l’analyse des dimensions culturelles ou sociétales

- certaines copies n’apportent pas d’élargissement en lien avec les dimensions sociales, sanitaires, éducatives, culturelles du sujet ;
- certains repères législatifs et historiques sont très vagues, inexacts voire inexistantes.

Le sujet offrait aux candidats la possibilité de questionner de multiples champs en lien avec les problématiques liées au numérique. Les jurys ont apprécié les copies avec des ouvertures sur les questions éthiques ou sociétales, la place de la personne dans une société numérique, etc.

Au sujet de la syntaxe, l’expression et la qualité rédactionnelle :

- nombre de copies comportent de nombreuses maladroites d’orthographe et de syntaxe, ce qui semble peu compatible avec l’exercice du métier d’enseignant ;
- certaines copies ne sont pas “fluides”, l’absence de connecteurs logiques et de transitions en est la cause ;
- le vocabulaire scientifique et technologique est parfois confus, voire inexistant ;
- des expressions stéréotypées - dictons, proverbes, formules toutes faites ;
- des a priori ou préjugés qui orientent l’argumentation et le traitement du sujet ;
- des sigles non explicités ;
- il est à signaler des copies comportant des tirets, des flèches qui n’entrent pas dans le cadre d’une composition.

Le jury conseille d'être attentif à la gestion du temps pour permettre une relecture de la copie et éviter les contre-sens. Le jury rappelle l'importance de la conclusion : elle témoigne des capacités du candidat à mener une réflexion à son terme et d'ouvrir le sujet.

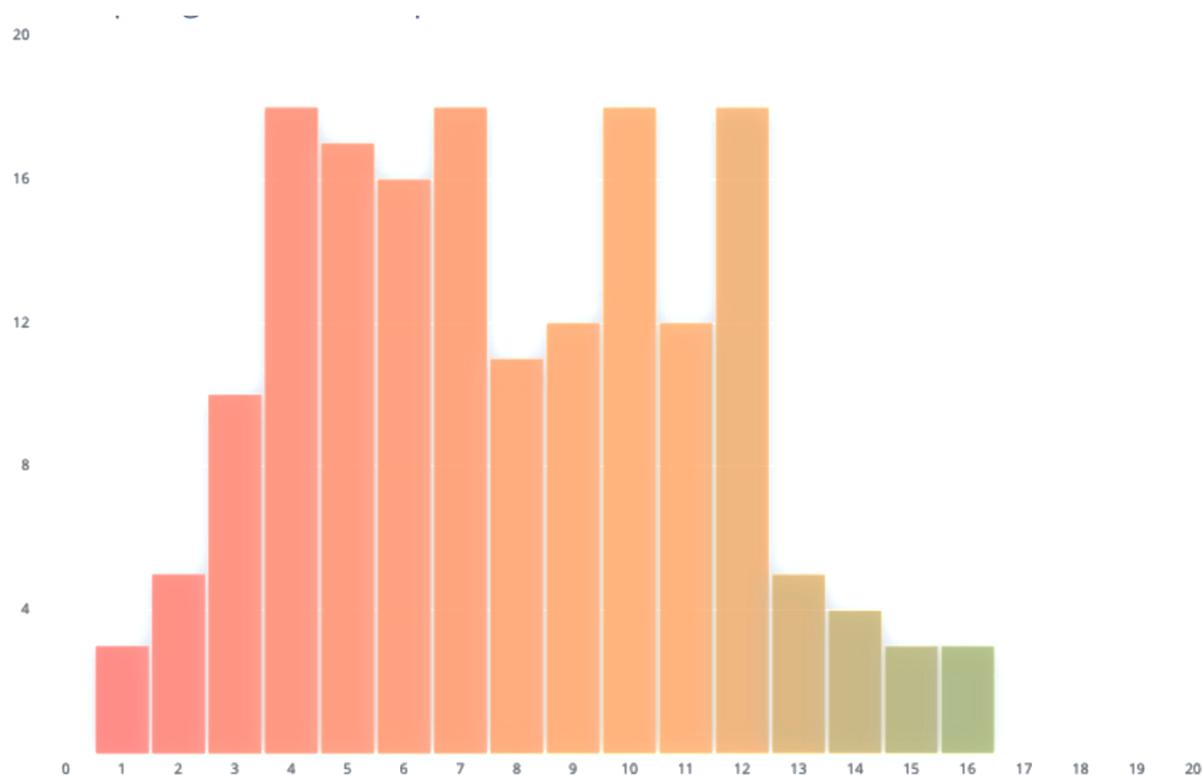
Le candidat doit veiller à sa calligraphie et à la mise en page du devoir

2.2. ECRIT 2 – Seconde épreuve d’admissibilité

Durée : 5 heures – Coefficient 1

Les sujets des épreuves d’admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : Devenir Enseignant, <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

2.2.1. Statistiques de l’épreuve



Minimum :	1,14 / 20	Quartile inférieur :	5,46 / 20
Moyenne :	8,38 / 20	Médiane :	7,94 / 20
Maximum :	16,82 / 20	Quartile supérieur :	11,22 / 20
Ecart type :	3,58	Ecart interquartile :	5,76

2.2.2. Cadre de l’épreuve

"L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans la section considérée, l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique :

- à conduire une analyse critique de solutions et de documents technologiques ;
- à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques."

2.2.3. Conseils méthodologiques généraux

La préparation à cette épreuve passe par l'appropriation des concepts au service d'une culture sanitaire et sociale et par la capacité à exploiter et à analyser des documents dans un contexte donné.

Les candidats devront avoir une vue d'ensemble du sujet pour en cerner la cohérence et la finalité. Les deux parties du sujet doivent être traitées de façon distincte. Les candidats doivent gérer leur temps au regard de l'exploitation des documents et de la construction de l'argumentaire.

En aucun cas, il ne s'agit de citer de manière isolée des théories, de recopier les annexes ou de faire des renvois vers celles-ci sans mise en évidence de ce que cela apporte à la réflexion développée.

Les attendus au regard de l'expression sur l'ensemble de la copie portent non seulement sur la syntaxe, l'orthographe, l'utilisation des connecteurs logiques, mais aussi sur un vocabulaire scientifique et technologique adapté et la pertinence et la qualité des réalisations visuelles, le cas échéant.

Le jury rappelle que les copies doivent faire l'objet d'un soin adapté à une épreuve de recrutement et éviter les signes distinctifs (surlignage par des couleurs etc).

2.2.4. Les éléments de contenu

Compétences attendues	Sujet 2021
<p>Mobiliser des connaissances indispensables au traitement du sujet</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Connaissances actuelles, exactes et de niveau master qui constitue un socle capable d'être étoffé, dynamisé, complété</i> 	<p>Notions maîtrisées et complètes (au moins 5) : <i>Isolement social/ Cohésion sociale/ Bien-être social/ Action sociale/ Collectivité publique / politique sociale/solidarité/territoire d'action sociale/Modes d'intervention sociale : DSL, insertion sociale, accompagnement social...</i></p> <p>Présentation d'au moins un élément de contextualisation du cadre juridique (loi « adaptation de la société au vieillissement (2016) / plan « bien vieillir en bonne santé » (2020-2022) / rapport Libault (mars 2019)</p> <p>Domaines d'intervention des organismes (<i>OMS, Conseil Régional, gérontopôle, CCAS, ...</i> présentés : <i>statuts, missions, activités.</i>) Notion de partenariat et réseau (coopération).</p>
<p>Exploiter un dossier documentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Prise en compte juste de la nature et de l'identification des différents documents</i> • <i>Exploitation pertinente de tous les documents du dossier</i> 	<p>Éléments de diagnostic. Sélection de données relatives au vieillissement. Conséquences de l'isolement social.</p> <p>Dispositifs mis en place. Présentation du label « Villes amies des aînés » et « coopération Mona Lisa ». + autres projets locaux. Financement (CNSA, ville d'Angers, Anjou soins services accompagnement...)</p> <p>Présentation des partenaires.</p>
<p>Analyser la solution et l'ensemble des documents technologiques transmis</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Approche contextualisée</i> • <i>Rigueur de l'analyse</i> 	<p>Analyse du processus : du vieillissement à l'isolement social. Évocation des différents niveaux d'inscription du projet : international / national / local.</p> <p>Construction du lien social au cœur du dispositif mis en place. : participation de bénévoles, création de liens intergénérationnels. Objectif de renforcer fortement la cohésion sociale.</p>

Compétences attendues	Sujet 2021
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Réflexion structurée et explicitée</i> • <i>Questionnement critique vis-à-vis des solutions proposées</i> 	<p>Mobilisation de l'ensemble des acteurs publics privés. Généralisation de la démarche bien qu'Angers n'ait pas un taux de personnes âgées supérieures à la moyenne nationale. C'est avant tout un choix politique sur le « bien vieillir ».</p> <p>Évocation de l'intérêt / limites de la démarche : c'est un dispositif partenarial mais les professions de santé ne sont pas mentionnées ? ainsi que les professionnels de l'habitat et de l'aménagement. Faible représentativité des personnes âgées dans les démarches de citoyenneté. Quid au niveau financier ? Montée en charge des PA du fait du vieillissement de la population.</p> <p>Le CCAS est acteur clef du dispositif (connaît la population angevine mais limites financières ?). Souligner l'intérêt d'être inscrit dans un dispositif national et international.</p>
<p>Respecter le cahier des charges pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Respect du niveau prévu</i> • <i>Présence d'un questionnement sur les prérequis disciplinaires et extra disciplinaires</i> 	<p>Niveau première et pré requis adaptés et justifiés par rapport à un contexte pédagogique.</p> <p>Activité découverte retravaillée ultérieurement</p>
<p>Construire une démarche pédagogique incorporant les données du dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Utilisation des données du dossier</i> • <i>Choix de la démarche</i> • <i>Description claire de la démarche pédagogique choisie</i> 	<p>Démarche construite et cohérente, présentant les contenus et capacités exigibles choisis (au moins 2, dont le rôle des différents acteurs dans une intervention sociale), argumentée.</p> <p>Présence d'un questionnement (ex : Quels sont les différents modes d'intervention mis en place par la ville d'Angers pour répondre au problème de l'isolement social des PA ?)</p> <p>Utilisation pertinente du dossier (sélection des documents et leur justification). Mise en évidence du lien entre la capacité exigible et le contenu.</p> <p>Présentation de la mise en activité des élèves.</p> <p>Présentation des modalités de l'évaluation (forme et temporalité).</p>
<p>Proposer des supports pédagogiques adaptés</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Outils pédagogiques, méthodologiques de qualité, adaptés, cohérents</i> 	<p>Au moins 2 supports ou outils cités adaptés, explicités et justifiés (vidéos / intervention de professionnels /...) et le dossier documentaire (plusieurs annexes sont attendues). Utilisation argumentée de documents du corpus. Réalisme et pertinence de la sélection : cohérence entre documents sélectionnés et capacités exigibles.</p>
<p>Faire des liens avec les acquisitions des autres disciplines</p>	<p>Le vieillissement biologique et les différentes pathologies en découlant (BPH). Le vieillissement démographique (Géographie). Mathématiques : statistiques. Français (texte sur l'isolement, la vieillesse, la solitude...)</p>

Compétences attendues	Sujet 2021
Ouverture vers des enjeux sociaux ou culturels ou sociétaux ou éthiques ou écologiques	Qualité de la réflexion. Exemples d'enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Cohésion sociale. Liens intergénérationnels. • Place de la personne âgée dans la société (âgisme...) • La silver economy. • Le financement de la dépendance... • Lien avec la pandémie de Covid 19
S'exprimer	Syntaxe orthographe Utilisation des connecteurs logiques Vocabulaire scientifique et technologique adapté Pertinence et qualité des réalisations visuelles, le cas échéant

2.2.5. La forme et la démarche méthodologique attendues :

2.2.5.1. Partie 1 : Analyse de solutions et de documents techniques :

Une composition se structure à l'aide d'une introduction permettant de présenter le contexte de mise en œuvre d'une politique sociale de lutte contre l'isolement des personnes âgées dans la ville d'Angers.

Par ailleurs, l'introduction doit poser une problématique qui sera développée dans le corps de la composition, de manière structurée, avec des parties et sous-parties.

Est donc attendu un raisonnement argumenté sous la forme d'une composition structurée, hiérarchisée, laissant apparaître un fil conducteur. Il devait s'appuyer d'une part, sur une réelle mobilisation de connaissances et, d'autre part, sur une exploitation pertinente des documents fournis en annexe au service de l'analyse.

La conclusion pouvait permettre des questionnements relatifs aux enjeux sociaux, sociétaux, culturels... de la réponse présentée, ici la politique de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Il était attendu du candidat qu'il conduise une analyse rigoureuse et contextualisée, accompagnée d'une réflexion s'appuyant sur un questionnement critique au regard des solutions proposées.

L'analyse devait porter sur les différents niveaux d'intervention (international, national et local), en matière d'isolement social des personnes âgées, en mettant l'accent sur les différentes initiatives sur le territoire d'Angers et en s'interrogeant sur les limites des actions mises en place.

Il était donc nécessaire de mobiliser des connaissances précises, toutes au service de l'analyse, actualisées et complémentaires au dossier documentaire. Étaient notamment attendus :

- Le cadre juridique en matière de lutte contre l'isolement social des âgés (lois AVS, plan bien vieillir en bonne santé...);
- Le contexte institutionnel (OMS, Conseil régional, CCAS, associations...);
- Des notions maîtrisées et complètes : isolement social, cohésion sociale, bien-être social, solidarité...

En appui sur l'analyse critique de la nature des documents transmis, la sélection des informations dans le dossier documentaire devait permettre d'identifier :

- Des éléments de diagnostic, en particulier la mise en évidence des besoins ;
- Une sélection de données relatives au vieillissement ;
- Les conséquences de l'isolement social ;
- Les dispositifs mis en place avec une présentation du label « Villes amies des aînés » et « coopération Mona Lisa » ;
- Et autres projets locaux ;
- Financement (CNSA, ville d'Angers, Anjou soins services accompagnement...).

- Les intérêts et limites des solutions mises en place

2.2.5.2. Partie 2 : La démarche pédagogique

Cette épreuve nécessite de se placer soit dans une démarche d'enseignement technologique soit dans une démarche d'enseignement professionnel en post-baccalauréat, selon le cahier des charges. Elle ne peut donc s'envisager sans une connaissance des objectifs des programmes, des référentiels, des moyens et des méthodes pédagogiques correspondants **aux enseignements de STMS**.

Le dossier documentaire doit être mobilisé pour l'analyse et pour la proposition de démarche pédagogique.

Il était attendu :

- que le candidat utilise le dossier de façon pertinente (sélection des documents, des informations au regard des activités proposées, et comme l'un des supports de sa séance) - à titre d'exemple, dans le sujet 2021, les éléments de diagnostic, une sélection de données relatives au vieillissement, les conséquences de l'isolement social pouvaient être pertinemment repris - ;
- qu'il argumente sur une démarche pédagogique complète, structurée en cohérence avec la compétence visée et les objectifs fixés ;
- qu'il intègre sa proposition dans le contexte d'enseignement proposé en tenant compte des éléments fournis (élèves, niveau de classe, capacités exigibles, ...) ;
- qu'il présente et justifie les objectifs à atteindre, les pré-requis nécessaires, les choix didactiques et pédagogiques, les outils ou supports qu'il propose d'intégrer à sa démarche ;
- qu'il fasse des liens pédagogiques avec les autres disciplines (BPH, le français, l'histoire, EMC, ETLV) ; et permette un questionnement sur des enjeux sociétaux ;
- qu'il prenne en compte l'élève, la classe et le groupe dans la démarche proposée ;
- qu'il favorise le questionnement et la réflexion chez l'élève.

Le candidat doit ainsi montrer sa capacité à prendre le recul nécessaire afin de contextualiser son enseignement et d'intégrer son expertise disciplinaire au service d'une pédagogie active.

Il est inutile de présenter en détail la filière ST2S ou ses débouchés si ces éléments ne sont pas au service de la proposition pédagogique proposée.

2.2.6. Les capacités appréciées par le jury

Les correcteurs ont apprécié les copies structurées mettant en évidence les différentes parties du travail. Le jury souligne l'importance de proposer des écrits de qualité sur le plan de la syntaxe, de l'orthographe et de la mise en page.

Le métier d'enseignant auquel aspirent les candidats exige la maîtrise de la langue française, ainsi que l'utilisation d'un vocabulaire scientifique et technologique adapté. Il exige également que les candidats soient capables d'organiser leur pensée ainsi que l'expliciter avec clarté.

2.2.6.1. Pour la partie Analyse de solutions, le jury a apprécié :

- Le repérage politique et institutionnel avec l'identification des actions et dispositifs aux différents niveaux territoriaux ;
- Le niveau de connaissances, d'analyse et d'argumentation dont fait preuve un certain nombre de candidats, qui valorisent leur candidature ;

- Quand il y a une prise de recul (un questionnement critique et argumenté) sur le sujet traité et que le candidat s'interroge sur les freins ou les difficultés qui peuvent survenir ou sur les limites du projet présenté et sur ses perspectives d'avenir ;

2.2.6.2. Pour la partie Exploitation pédagogique, le jury a apprécié

- La maîtrise du vocabulaire (disciplinaire, pédagogique) et les références au programme ;
- Une démarche cohérente, pertinente et prenant suffisamment appui sur le dossier documentaire ;
- Le découpage des séquences en séances de façon détaillée en lien avec les capacités exigibles ;
- Le niveau de classe cité avec des prérequis pertinents et justifiés ;
- La place donnée à l'élève dans la mise en activité ;
- La projection du candidat dans la posture d'enseignant ;
- L'utilisation de supports pédagogiques adaptés, pertinents, justifiés (vidéos, visites d'institution, intervention de professionnels...) ainsi que l'exploitation d'une partie du dossier documentaire proposé en annexes.

2.2.7. Les difficultés rencontrées par les candidats

De façon générale, le jury a pu constater des difficultés de gestion du temps qui ont apparemment conduit certains candidats à ne pas avoir le temps de traiter la seconde partie de l'épreuve, ainsi qu'une tendance à lister et non produire une analyse.

2.2.7.1. Concernant la partie 1

Les écueils portaient sur une méconnaissance des attendus et du niveau de l'épreuve, avec les constats suivants :

- l'absence de connaissances ou des connaissances mal intégrées à l'analyse ou intégrées dans la réponse à la seconde partie de l'épreuve. Les mots clefs du sujet ne sont pas définis. Il était attendu au moins la notion de l'isolement social / cohésion sociale / des éléments de contextualisation du cadre juridique : Loi « adaptation de la société au vieillissement », ainsi que les domaines d'intervention des différents organismes (OMS, CCAS...). Ces notions ont été rarement présentées dans les copies ;
- une juxtaposition des différents éléments présentés dans le dossier sans réaliser une articulation sans réussir à les mettre en lien ;
- une présentation non conforme des sources documentaires. Certains candidats citent uniquement les numéros d'annexes sans les références attendues (Emetteur/dates/...) ;
- un questionnement sur les enjeux inexistant ou insuffisant ;
- l'absence de contextualisation du sujet ;
- une exploitation insuffisante de l'ensemble du dossier documentaire ;
- certains candidats ne semblent pas être au fait de la nature et des objectifs de l'épreuve : il ne s'agissait pas en première partie de faire une dissertation sur la problématique du vieillissement des personnes âgées. Cette épreuve doit obligatoirement prendre appui sur les annexes du dossier documentaire fourni ;
- Certains candidats ont un niveau d'expression faible, voire inadapté à leur future fonction d'enseignement : trop nombreuses fautes d'orthographe, en particulier d'accords simples, fautes grammaticales, de syntaxe.

2.2.7.2. Concernant la partie 2

Les difficultés suivantes montrent que les candidats ne sont pas toujours préparés à la construction d'une démarche pédagogique :

Certaines copies font état :

- d'une absence de démarche (partie non traitée par le candidat, simple liste d'annexes sans activité) ou de propositions pédagogiques se limitant à des intentions ;
- d'une démarche modélisée sans tenir compte du cahier des charges imposé ;
- d'une méconnaissance des attentes de la formation en série ST2S ;
- d'un développement de connaissances pédagogiques générales non réinvesties dans la démarche pédagogique du candidat ;
- de supports, en particulier des annexes issues du dossier documentaire et/ou outils cités mais non explicités et parfois inadaptés ;
- d'une absence de justification de la démarche ou des supports choisis ;
- d'une absence de liens avec les autres disciplines.

Certains candidats ne semblent pas avoir compris que la méthodologie fait partie intégrante de l'enseignement STMS.

La présentation du baccalauréat ST2S et de ses débouchés n'est pas attendue dans cet exercice.

2.2.8. Recommandations du jury

Avoir une bonne connaissance des missions du professeur précisées dans la [Circulaire no 97-123](#) du 23 mai 1997 et plus particulièrement le paragraphe intitulé "*Savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage*" afin de comprendre les attendus de la seconde épreuve écrite ; ainsi que le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation dans le [BO du 25 juillet 2013](#).

2.2.8.1. Recommandations générales :

- travailler et améliorer l'expression écrite ;
- travailler les éléments de connaissances au service de l'analyse que requiert ce niveau de concours ;
- travailler le questionnement pour construire une démarche pédagogique pertinente, contextualisée, illustrée et permettant d'initier un recul critique et une ouverture aux autres disciplines et enjeux ;
- mettre le corpus documentaire au service de la démonstration attendue et de la démarche pédagogique construite ;
- présenter de manière académique les sources documentaires pour les mettre au service de l'analyse.

2.2.8.2. Respecter le cahier des charges pédagogique :

Ce cahier des charges doit prendre en compte les objectifs du programme annoncé, le niveau de classe et les pré-requis disciplinaires. Ces pré-requis méritent d'être explicités. Ces éléments sont un préalable à la description de la démarche pédagogique. Ainsi, en ce qui concerne le sujet 2021, les candidats pouvaient mentionner et expliciter (c'est à dire justifier) aux moins deux pré-requis parmi les connaissances suivantes : bien-être social, cohésion sociale, santé, indicateurs, liens sociaux, intégration...

2.2.8.3. Présenter des démarches pédagogiques construites :

En se centrant sur les objectifs énoncés dans le sujet et en y incorporant les données du dossier, la démarche pédagogique gagne en clarté et en précision. Les choix pédagogiques doivent nécessairement être justifiés, en présence d'un fil directeur ou d'un questionnement formulé explicitement (exemple : quels sont les différents modes d'intervention mis en place par la ville d'Angers pour répondre au problème de l'isolement social des personnes âgées ? ...)

- **Proposer des supports pédagogiques adaptés :**

A travers des outils pédagogiques et méthodologiques de qualités, variés et innovants, les candidats doivent montrer leur capacité à adapter leur démarche pédagogique au niveau de classe prévu. Chaque outil doit être justifié au service de la pédagogie proposée.

- **Etablir des liens avec les autres disciplines :**

Le jury apprécie la capacité des candidats à établir des liens entre les disciplines enseignées en classe de ST2S ou en BTS. Pour ce sujet, le vieillissement biologique et les différentes pathologies en découlant (BPH), le vieillissement démographique (géographie), des données statistiques (maths), la solidarité (Enseignement Moral et Civique), des textes littéraires sur la solitude ou sur l'isolement pouvaient s'envisager... Les candidats montrent ainsi la nécessité de l'approche interdisciplinaire et donc d'une forme de cohésion pédagogique par rapport aux autres enseignements. Etablir un lien avec la formation de l'élève citoyen peut permettre également d'ouvrir sur d'autres enjeux.

- **Ouvrir le sujet sur d'autres enjeux :**

Dans cette épreuve, les candidats sont également encouragés à effectuer une ouverture vers des enjeux sociaux ou culturels, éthiques ou écologiques, économiques ou sociétaux en lien avec le sujet. Les candidats montrent ainsi qu'ils savent mettre en relation leur discipline avec des enjeux plus vastes

3. EPREUVE D'ADMISSION

3.1. Première épreuve d'admission - Mise en situation professionnelle

3.1.1. Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 10,52 / 20
- Meilleure note de l'épreuve : 19,80 / 20
- Note la plus basse : 02,50 / 20

3.1.2. Exemples de sujet :

SUJET A

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. Activité pratique d'investigation et d'analyse	4 heures
2. Construction de la séquence de formation	
Seconde partie : Oral avec le jury	
1. Exposé	30 minutes
2. Entretien	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de première de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S).

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

Les capacités exigibles à travailler sont :

- **Recueillir, traiter et analyser un ensemble de données pour caractériser une population quant à sa santé ou sa cohésion sociale.**
- **Repérer les contrastes et inégalités existant au sein des populations et entre elles.**

Première partie : Travaux pratiques

1. Activité pratique d'investigation et d'analyse

Consigne de l'activité pratique :

De Strasbourg à l'Est à Nogent-sur-Seine à l'Ouest, la Région Grand Est s'étend sur 57 441 km². Elle compte 10 départements : Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Haute-Marne, Haut-Rhin, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges. 5 559 051 habitants soit 8,4 % de la population française.

1ère région française en nombre de communes, la Région Grand Est se caractérise par son caractère rural avec 5 121 communes (au 1er janvier 2019) dont 91 % comptant moins de 2 000 habitants.

[...] La Région Grand Est compte 5 aires urbaines de plus de 250 000 habitants : Metz, Mulhouse, Nancy, Reims et Strasbourg. Elle se situe au 2ème rang des régions industrielles de France. 30 % de la population a moins de 25 ans.

Source : Présentation du territoire [en ligne], disponible sur [HTTPS://WWW.GRANDEST.FR](https://www.grandest.fr), consulté le 01 décembre 2020.

**Des données statistiques concernant la santé et la cohésion sociale
de la population du Grand-Est sont accessibles sur le réseau.**

**Caractériser, sous forme de graphiques, l'état de santé et de cohésion sociale de la population
de la région Grand-Est**

2. Construction de la séquence de formation.

Concevoir, organiser la séquence de formation.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

Seconde partie : Oral avec le jury

1. Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique ;
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXES

Annexes	Références
1	Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales (en ligne), disponible sur : https://eduscol.education.fr , consulté le 01 décembre 2020.
2	Classeur état de santé et cohésion sociale du Grand-Est disponible sur le réseau. Données extraites de Santé publique France [en ligne], disponibles sur https://geodes.santepubliquefrance.fr , consulté le 01 décembre 2020.

ANNEXE 1 : Extrait du document d'accompagnement « Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales »

Structure du programme

Le programme distingue deux colonnes intitulées :

- « **Contenu** » : cette colonne présente les connaissances et les principales notions qu'il s'agit de faire acquérir aux élèves. Les notions sont citées en lien avec un point particulier du programme même si elles peuvent être mobilisées à différents moments du programme. Toutefois, l'enseignant, selon sa progression, peut choisir le moment qu'il juge pertinent pour l'acquisition de cette notion.
- « **Capacités exigibles** » : sont présentées ici les activités intellectuelles stabilisées et reproductibles qui sont attendues des élèves à la fin du cycle, et qui prennent appui sur la mobilisation des contenus du programme. [...]

Capacités et attendus de fin de cycle

Les capacités exigibles permettent de situer le niveau d'exigence attendu en fin de cycle.

On notera que **les capacités exigibles en fin de cycle** prennent toutes appui sur des notions du programme, directement ou indirectement. **Le développement de ces capacités mobilise donc des acquis en termes de contenu** ainsi que leurs croisements dans une démarche réflexive et de prise de recul.

Ainsi, pour le pôle thématique particulièrement, la progression de l'enseignant pourra être construite en suivant, par exemple, cette démarche :

- élaborer sa progression en assurant l'acquisition du contenu (connaissance structurée du domaine, maîtrise progressive des notions, etc.) ;
- puis, en suivant le déroulé des acquisitions, proposer des activités de réflexion et de croisement des acquis permettant de construire progressivement les capacités.

L'acquisition des capacités est continue sur les deux années, en progression spiralaire souvent. Les capacités attendues à la fin du cycle peuvent être travaillées de façon isolée ou de manière simultanée pour plusieurs d'entre elles. Leur acquisition prend appui sur les activités pédagogiques proposées par les enseignants.

*Source : **Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales** [en ligne], disponible sur : <https://eduscol.education.fr> consulté le 01/12/20*

SUJET B

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
3. Activité pratique d'investigation et d'analyse	4 heures
4. Construction de la séquence de formation	
Seconde partie : Oral avec le jury	
3. Exposé	30 minutes
4. Entretien	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de première ST2S de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

Les capacités exigibles à travailler sont :

- **Analyser les composantes d'une situation de crise sanitaire.**
- **Présenter le rôle des différents acteurs dans une intervention en santé.**

Première partie : Travaux pratiques

1. Activité pratique d'investigation et d'analyse

La chaleur a un impact très rapide. L'état de santé peut se dégrader rapidement et nécessiter des soins urgents.

Chaque année, on observe pendant les épisodes de chaleur des recours aux soins pour des pathologies spécifiquement ou en grande partie dus à l'exposition à la chaleur : coup de chaleur ou hyperthermie, déshydratation et hyponatrémie.

Les atteintes les plus graves conduisent au décès, ou à des séquelles très importantes. La vague de chaleur de 2003, d'une sévérité inégalée depuis, a causé un excès de près de 15 000 décès en 15 jours. Les canicules qui ont suivi ont été moins sévères, mais ont néanmoins causé un nombre très important de décès en excès : près de 2000 décès en 2006, 1739 en 2015 et 1480 en 2018, et ce malgré la mise en place du Plan national canicule dès 2004. [...]

Source : **Quel risque pour la santé face aux fortes chaleurs** (en ligne), dossier thématique mis à jour le 03 juillet 2019, disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr>, consulté le 01 décembre 2020.

Consigne de l'activité pratique :

Présenter, sous la forme d'une frise chronologique, l'évolution de la gestion du risque canicule, depuis la crise sanitaire de 2003.

2. Construction de la séquence de formation.

Concevoir, organiser la séquence de formation.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

Seconde partie : Oral avec le jury

1. Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez la démarche méthodologique que vous avez suivie pour mener l'activité pratique d'investigation et d'analyse ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXES

Annexe	Références
1	<i>Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales</i> (en ligne), disponible sur : https://eduscol.education.fr , consulté le 01 décembre 2020.
2	<i>Instruction interministérielle N°</i> DGS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/2020/82 du 29 mai 2020 relative à la gestion des épisodes de canicule durant la prochaine saison estivale dans un contexte de pandémie COVID-19, (en ligne), disponible sur : https://solidarites-sante.gouv.fr , consulté le 01 décembre 2020.

ANNEXE 1 :

Extrait du document d'accompagnement « *Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales* »

Structure du programme

Le programme distingue deux colonnes intitulées :

- « **Contenu** » : cette colonne présente les connaissances et les principales notions qu'il s'agit de faire acquérir aux élèves. Les notions sont citées en lien avec un point particulier du programme même si elles peuvent être mobilisées à différents moments du programme.

Toutefois, l'enseignant, selon sa progression, peut choisir le moment qu'il juge pertinent pour l'acquisition de cette notion.

- « **Capacités exigibles** » : sont présentées ici les activités intellectuelles stabilisées et reproductibles qui sont attendues des élèves à la fin du cycle, et qui prennent appui sur la mobilisation des contenus du programme. [...]

Capacités et attendus de fin de cycle

Les capacités exigibles permettent de situer le niveau d'exigence attendu en fin de cycle.

On notera que **les capacités exigibles en fin de cycle** prennent toutes appui sur des notions du programme, directement ou indirectement. **Le développement de ces capacités mobilise donc des acquis en termes de contenu** ainsi que leurs croisements dans une démarche réflexive et de prise de recul.

Ainsi, pour le pôle thématique particulièrement, la progression de l'enseignant pourra être construite en suivant, par exemple, cette démarche :

- élaborer sa progression en assurant l'acquisition du contenu (connaissance structurée du domaine, maîtrise progressive des notions, etc.) ;
- puis, en suivant le déroulé des acquisitions, proposer des activités de réflexion et de croisement des acquis permettant de construire progressivement les capacités.

L'acquisition des capacités est continue sur les deux années, en progression spiralaire souvent. Les capacités attendues à la fin du cycle peuvent être travaillées de façon isolée ou de manière simultanée pour plusieurs d'entre elles. Leur acquisition prend appui sur les activités pédagogiques proposées par les enseignants.

Source : *Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales [en ligne]*, disponible sur : <https://eduscol.education.fr> consulté le 01/12/20

ANNEXE 2 :

Extrait de l'Instruction interministérielle N° DGS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/2020/82 du 29 mai 2020 relative à la gestion des épisodes de canicule durant la prochaine saison estivale dans un contexte de pandémie COVID-19

[...] La saison estivale 2020 fera l'objet d'une gestion conservatoire du risque canicule : les dispositions de l'instruction ministérielle N° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2018/110 du 22 mai 2018 relative au plan canicule 2017, reconduit en 2018 et 2019, restent d'application [...]

Source : *Instruction interministérielle DGS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/2020/82 du 29 mai 2020 relative à la gestion des épisodes de canicule durant la prochaine saison estivale dans un contexte de pandémie COVID-19, (en ligne)*, disponible sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr>.

3.1.3. Caractéristiques de l'épreuve

3.1.3.1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans la section considérée, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un environnement pluri technique, une organisation ou une mise en œuvre d'actions.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents : documents techniques tels que protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, études et documents pédagogiques. L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Le candidat est amené au cours de sa présentation orale puis lors de l'entretien à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à expliquer ses choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

L'entretien peut également aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un accès à une bibliothèque scientifique et pédagogique. Il dispose notamment des textes des programmes scolaires et, éventuellement, de documents officiels complémentaires.

3.1.3.2. Objectifs de l'épreuve

Le candidat doit être capable de :

- réaliser des investigations en utilisant l'outil numérique, en lien avec la thématique ;
- concevoir et d'organiser une séquence de formation ;
- présenter la démarche méthodologique utilisée au cours de ses investigations ;
- justifier ses choix pédagogiques et didactiques ;
- s'exprimer avec clarté, précision et avec un vocabulaire technologique adapté ;
- faire preuve de qualités relationnelles.

3.1.4. Préconisations du jury

Pour se préparer à cette épreuve, il est fortement recommandé aux candidats d'avoir pris connaissance de l'ensemble des programmes (enseignement optionnel santé social, enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales, série ST2S), des référentiels (BTS ESF, BTS SP3S, BTS Diététique, DTS IMRT, DECESF,...) intégrant des modules relatifs aux sciences et techniques médico-sociales et des documents d'accompagnement de ces programmes ou référentiels. La connaissance de la finalité de chacune de ces formations et des enseignements qui peuvent être confiés à un enseignant de STMS est aussi à assurer.

Il est également nécessaire que le candidat s'appuie sur **une culture disciplinaire solide** qu'il sache mobiliser aux différents temps de l'épreuve.

De même, le candidat doit s'assurer qu'il maîtrise les techniques et outils numériques sur un niveau universitaire correspondant au concours et aux enseignements vers lesquels il souhaite s'orienter. Des compétences numériques sont attendues pour un futur enseignant, qui doit pouvoir les décliner dans des activités liées au champ disciplinaire, et savoir les mobiliser en appui à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de l'enseignement de STMS.

Le jury rappelle que cette épreuve positionne le candidat en tant qu'enseignant préparant une séquence de formation (investigations, analyse de documents, transposition didactique, pédagogique,...), d'où le libellé de l'épreuve « mise en situation professionnelle ».

Ainsi, l'activité de travaux pratiques correspond au travail préparatoire de la séquence à concevoir et organiser. **Le jury précise qu'il est indispensable que le candidat réponde explicitement à la consigne de l'activité pratique**, dont il devra présenter la démarche méthodologique lors de son exposé.

Cette épreuve est une épreuve orale. Outre la qualité, la clarté de l'expression et la précision du vocabulaire technologique et pédagogique tant lors de l'exposé et de l'entretien que dans les supports présentés, le candidat doit montrer son aptitude à la communication : comportement dynamique, attitude d'écoute et d'échange avec le jury.

Le candidat doit aussi adopter une posture, un savoir-être conformes à une situation de concours national de la fonction publique et à l'exercice du métier d'enseignant. Ainsi, il est recommandé au candidat de prendre connaissance du référentiel de compétences professionnelles de l'enseignant. Enfin, il est rappelé que le candidat ne doit pas informer le jury de sa situation personnelle et professionnelle.

3.1.5. Attentes du jury

Le jury prend en compte pour son évaluation, la capacité du candidat lors de l'exposé à :

- présenter sa démarche méthodologique pour le traitement de l'activité pratique (choix opérés lors de l'organisation des données, de la démarche d'investigation menée, du traitement des données réalisés, ...);
- présenter les résultats de cette activité en respect des consignes de l'activité pratique (exemples issus de la session 2021 : graphiques, frise chronologique) ;
- réinvestir, tout ou partie, des résultats de l'activité pratique dans la conception de la séquence en justifiant les choix opérés ;
- situer la séquence dans la progression annuelle ;
- présenter une séquence pédagogique qui réponde à des objectifs de formation en cohérence avec le cadre défini dans le sujet. La présentation détaillée d'une séance n'est pas exigée.

Lors de l'entretien, l'évaluation porte aussi sur la capacité du candidat à :

- préciser et compléter les éléments présentés au cours de l'exposé ;
- argumenter ses choix pédagogiques et didactiques et la place de sa séquence au regard des programmes ou référentiels ;
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe ;
- approfondir sa réflexion, envisager des remédiations.

L'évaluation intègre aussi la capacité du candidat à mener un exposé oral, à s'engager dans un échange, et à adopter une posture adaptée à un futur enseignant sur les différents axes présentés ci-dessus.

3.1.6. Analyses et remarques du jury

Le jury a apprécié les prestations qui ont montré :

- une bonne compréhension des consignes, tant dans la conduite des investigations, la réalisation des travaux pratiques, que dans la conception de la séquence ;

3.1.6.1. Au niveau méthodologique :

- des investigations rigoureuses allant au-delà de la seule exploitation des documents fournis ;
- une mobilisation pertinente de l'outil informatique pour mener l'activité demandée ;
- une sélection de données ou de documents de qualité adaptée à l'objectif visé ;
- un lien pertinent entre l'activité pratique réalisée et la séquence proposée ;
- une rigueur de la démarche méthodologique ;
- une clarté et une structuration de la présentation ;
- une bonne gestion du temps lors de l'exposé ;
- une utilisation pertinente de l'outil informatique lors de l'exposé ;
- une argumentation étayée des réponses.

3.1.6.2. Au niveau pédagogique :

- une bonne utilisation des programmes et des référentiels ;
- une séquence structurée et pertinente ;
- des propositions pédagogiques judicieuses ;
- une proposition de démarches pédagogiques cohérentes, réalistes et approfondies :
 - une capacité à concevoir la séquence pédagogique au regard des objectifs ainsi que des compétences visées ;
 - une capacité à proposer des activités d'apprentissage réalistes, adaptées et en lien avec les objectifs ;
 - un lien explicite et pertinent entre la séquence et une approche globale de la formation (interdisciplinarité, travail en équipe, éducation à la citoyenneté, parcours d'orientation...) ;
 - une capacité à penser l'utilisation du numérique au service de l'enseignement.

Au niveau de l'attitude :

- **une posture professionnelle adaptée** (intensité de la voix, gestuelle adaptée, regard, force de conviction...) ;
- une capacité à se questionner, à prendre du recul et à proposer des remédiations ;
- une qualité d'écoute, de communication et d'adaptation.

Le jury a particulièrement apprécié les excellentes prestations de candidats qui ont su montrer des aptitudes à se projeter dans le métier d'enseignant.

Le jury a constaté pour certains candidats :

- Au niveau du contenu disciplinaire, pédagogique et méthodologique
 - un non-respect des consignes ou une activité de TP non assurée ;
 - une maîtrise trop fragile des compétences liées au numérique (tableur...), qui ne permet pas au candidat de mener l'activité demandée et de la réinvestir dans son enseignement ;
 - une absence de présentation de la démarche méthodologique et/ou des résultats de l'activité pratique ;
 - un manque de rigueur et d'approfondissement dans la démarche méthodologique ; des propositions pédagogiques non cohérentes avec la demande formulée dans le sujet, ou parfois trop éloignées des exigences visées par la formation des élèves ;
 - des lacunes dans les connaissances disciplinaires limitant le traitement du sujet tant dans la réponse à la consigne de l'activité pratique, que pour la construction de la séquence ;
 - une argumentation insuffisante des choix pédagogiques ;
 - des propositions peu réalistes voire stéréotypées
 - une présentation trop détaillée de la série, des programmes, des poursuites d'études sans utilisation dans le traitement du sujet ou l'argumentation des choix réalisés ;
 - un déséquilibre entre la présentation des connaissances et la démarche pédagogique ;
 - une méconnaissance du champ disciplinaire et de ses spécificités (notamment concernant la démarche technologique) ;
 - des citations de concepts pédagogiques, des références à des outils pédagogiques ou des méthodes sans adaptation ou déclinaison au sujet.
- De même, du point de vue de la forme, le jury a constaté pour certains candidats :
 - une soutenance insuffisamment structurée ;
 - un manque de dynamisme ;
 - une qualité d'expression insuffisante ;
 - une difficulté pour certains candidats à contrôler leur émotivité ;
 - une utilisation partielle du temps imparti pour l'exposé ;
 - une posture inadaptée à l'exercice du métier d'enseignant.

Ces éléments ont été pris en compte dans l'évaluation globale de la prestation.

3.2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée : 1 heure - Coefficient : 2

3.2.1. Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 11,50 / 20
- Meilleure note de l'épreuve : 19,80 / 20
- Note la plus basse : 02,00 / 20

3.2.2. Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité, d'en faire une analyse scientifique et technologique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement en lycée. Les données scientifiques essentielles ainsi que les exploitations pédagogiques envisagées sont consignées dans un dossier réalisé et présenté par le candidat. L'épreuve comprend une soutenance de trente minutes durant laquelle le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés et une proposition de séance choisie dans le cadre des programmes de lycée.

La soutenance est suivie d'un entretien, de trente minutes avec le jury, qui doit permettre de vérifier que le candidat a su s'interroger sur l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves. Il doit aussi mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations. Il permet en outre au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

3.2.3. Recommandations concernant quelques éléments de la définition d'épreuve :

Éléments extraits de la définition d'épreuve	Recommandations
<i>"l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement"</i>	<p><u>Exemples de supports :</u> Rapports, compte-rendus, mémoires, textes juridiques et/ou administratifs, rapports d'enquêtes et outils associés, éléments de campagne de prévention et supports associés, vidéo, dossiers documentaires, extraits d'ouvrage de référence en lien avec l'environnement professionnel, articles de presse du secteur ou d'organismes spécialisés, conférences, etc.</p>
<i>"dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité"</i>	<p><u>Caractéristiques des supports :</u> actualisés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • issus du champ sanitaire et social ; • et /ou du monde professionnel (structures sanitaires et/ou sociales...)
<i>"d'en faire une analyse scientifique et technologique"</i>	<p><u>Analyse des supports :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • dans un contexte scientifique (sociologique, économique, juridique, etc.) ; • et technologique (partant d'une problématique, politiques publiques, dispositifs, institutions, etc.) ; • en lien avec le thème traité.
<i>"et d'en extraire des exploitations pertinentes"</i>	<p>Sélection du ou des supports, éventuellement, parmi ceux collectés ; Adaptation si besoin, en vue d'exploitations pédagogiques.</p>
<i>"pour son enseignement en lycée"</i>	<p>Situation dans un ou plusieurs des enseignements correspondant au concours préparé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enseignement technologique optionnel « santé et social », • enseignements en sections de baccalauréat ST2S (<i>enseignement des Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales</i>), • enseignements de BTS SP3S, de BTS ESF et de DECESF.
<i>"soutenance ... le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés et une proposition de séance"</i>	<p>Présentation de manière équilibrée, au cours de la soutenance, des parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • scientifiques/ techniques ; • pédagogique.
<i>"l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves"</i>	<p>Présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la place de l'exploitation pédagogique dans une progression ; • des liens possibles avec les autres disciplines de la formation choisie.
<i>"mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations"</i>	<p>Argumentation, justification de l'ensemble de ses choix.</p>

3.2.4. Le dossier :

Le dossier doit être organisé, rédigé et mis en forme. Il est conseillé de ne pas dépasser 40 pages annexes comprises.

3.2.5. Les attentes du jury :

• *Sur la forme :*

- ✓ des dossiers titrés annonçant clairement la thématique ;
- ✓ des dossiers avec un plan clairement identifié ;
- ✓ des dossiers paginés, avec si besoin, des annexes en nombre raisonnable ;
- ✓ des documents dont l'origine est clairement indiquée ;
- ✓ présence d'une bibliographie, d'une sitographie ;
- ✓ une expression claire.

• *Sur le fond :*

- ✓ des dossiers présentant l'analyse scientifique et technologique de supports, sélectionnés par le candidat, issus de la réalité et de l'environnement professionnel des champs de la spécialité ;
- ✓ une contextualisation, un ancrage institutionnel et/ou territorial ;
- ✓ une bonne maîtrise des concepts en lien avec le sujet permettant d'envisager une transposition didactique pertinente ;
- ✓ des dossiers structurés, documentés, présentant une analyse de qualité, rigoureuse, avec un bon niveau scientifique et technologique (niveau correspondant à celui du concours) ;
- ✓ une analyse faite dans un objectif de construction d'un enseignement ;
- ✓ plusieurs exploitations pédagogiques possibles ;
- ✓ si besoin, des annexes pertinentes et référencées dans la partie scientifique et technologique.

• *Les dossiers attendus ne doivent pas être :*

- ✓ des "mémoires de recherche ou d'étude" réalisés dans le cadre des parcours de formation des candidats ;
- ✓ des dossiers présentés à d'autres concours (exemples : CAPLP STMS...) ;
- ✓ une compilation de documents techniques et scientifiques sans "fil conducteur", sans analyse ;
- ✓ hors champ disciplinaire ;
- ✓ Constitués d'une seule partie.

• *Le jury conseille aux candidats :*

- ✓ de s'appuyer sur la partie scientifique et technique et notamment des supports présentés pour élaborer la partie pédagogique ;
- ✓ d'analyser les supports pédagogiques utilisés ;
- ✓ de maîtriser tous les contenus du dossier ;
- ✓ d'anticiper les difficultés techniques qui pourraient être rencontrées (versions des logiciels, difficultés de connexion à internet).

Si l'épreuve ne prévoit pas d'évaluation du dossier, sa réalisation, préparatoire à l'épreuve orale, doit permettre au jury, qui en prend connaissance avant la soutenance, d'apprécier la qualité du thème exploité et la pertinence de la transposition pédagogique.

REMERCIEMENTS

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur, Madame la directrice déléguée aux formations technologiques et professionnelles du lycée la Martinière Duchère à Lyon, ainsi que les personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration des candidats et des membres de jury pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admissibilité et d'admission qui ont eu lieu cette année encore dans d'excellentes conditions.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPET externe sciences médico- sociales au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour son efficacité et son dévouement auprès du directoire, des membres du jury et des candidats.